

Messieurs,

J'ai découvert l'existence de votre groupe scientifique et de vos travaux par des contacts associatifs récents. Votre document sur le rôle essentiel des petites retenues pour la préservation de la ressource et la protection des zones humides et de la biodiversité est remarquable. Je suis admiratif de l'analyse effectuée et des connaissances scientifiques développées. Vous trouverez en annexe à cette lettre, les grandes étapes de mon parcours professionnel dans le « high tech » et les raisons qui m'ont conduit à m'intéresser aux usages et à la gestion de l'eau.

Tout d'abord, permettez-moi de rappeler quels sont les objectifs fondamentaux visés par la DCE promulguée en 2000 : restaurer la qualité écologique de l'eau et la biodiversité aquatique ainsi que préserver la ressource. Pour ce faire, la loi française sur l'eau, la LEMA, s'appuie sur le principe de continuité écologique ou le retour aux rivières naturelles. Le principe de continuité n'est pas un objectif de la DCE, même si ce principe est évoqué en tant que moyen dans son annexe 5.

La continuité des cours d'eau requise par la LEMA et son application pour le moins idéologique constituent les plus grandes contraintes pour la majorité des usagers. De ce fait, la continuité a focalisé les critiques et les travaux d'études scientifiques prouvant, que pour tel ou tel usage de l'eau, ou tel ou tel aspect de la biodiversité aquatique, ou tel ou tel aléa climatique, elle pouvait s'avérer néfaste. Cette focalisation a conduit la plupart des usagers à penser que la continuité des cours d'eau faisait partie des objectifs de la LEMA et de la DCE. Il n'en est rien.

Dès 2015, j'avais proposé aux Fédérations de Moulins, une autre approche consistant à montrer que la loi s'avère inadéquate à tenir les objectifs fixés. Dans une telle approche, il fallait apporter les preuves que les résultats de la LEMA basée sur le principe de la continuité, au mieux ne progressaient pas, au pire s'éloignaient des objectifs de la DCE. Une telle approche requiert moins de connaissances pointues dans le traitement des données et dans leur interprétation. Ce sont ces preuves, acquises aujourd'hui, qui expliquent les raisons de ma lettre.

Le principe de continuité des cours d'eau présente de nombreux avantages à deux conditions : que la rivière ne soit pas en assec et soit exempte de pollution chimique.

La pollution chimique présente dans l'air, le sol ou l'eau, agresse tous les êtres vivants. S'agissant de l'eau, la source la plus importante est constituée des intrants phytosanitaires épandus dans les champs et pour lesquels l'usage ne baisse pas. C'est le Directeur Général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (Martin Guespereau) qui publie en 2014 les premiers indicateurs et commentaires sur le degré de pollution de l'eau par les pesticides : *« la contamination des rivières s'est durablement généralisée... les taux atteignent parfois jusqu'à 200 fois la norme de l'eau potable On trouve 36 produits interdits depuis 2008... ».*

Me basant sur les observations faites par l'Américaine Rachel Carson et décrites dans son livre le « *le printemps silencieux* » (en 1962 !), j'ai eu l'intime conviction que les populations de poissons sédentaires qui vivent en permanence dans un milieu aquatique atteignant des taux de contamination très supérieurs au taux maximum admis pour l'espèce humaine ne pourraient que régresser et même disparaître pour certaines espèces. Deux hypothèses devenaient plausibles :

- La qualité écologique de l'eau dépendant de la densité de poissons, ne peut pas s'améliorer sans une diminution de la pollution chimique de l'eau,
- S'agissant des migrateurs, qui ont probablement la faculté de détecter le degré de pollution chimique des eaux grâce à un odorat très développé, ils désertent les fleuves et les rivières les plus pollués chimiquement.

Ce raisonnement intuitif conduit à un modèle comportemental prédictif d'une grande simplicité, proche d'une « lapalissade », que l'on peut résumer ainsi :

La forte toxicité des intrants chimiques agricoles et autres produits chimiques présents dans les cours d'eau est nuisible aux espèces vivant dans des milieux aquatiques. En conséquence, la qualité écologique des cours d'eau, dépendant d'indicateurs biologiques sensibles à la pollution chimique, ne sera bonne que dans les zones montagneuses amont dans lesquelles la pollution chimique agricole ou industrielle est inexistante ou très faible et dans les rivières du littoral coulant exclusivement dans des zones de pacages. Elle sera mauvaise dans les zones céréalières, viticoles et fruitières ainsi qu'à l'embouchure des fleuves où peuvent se trouver de grands complexes industriels non certifiés aux normes environnementales. C'est l'état chimique de l'eau qui gouverne son état écologique.

En d'autres termes : **l'état chimique de l'eau gouverne son état écologique.** C'est l'Association de la Vallée du Cher qui émet la première, en 2013, l'hypothèse découlant d'un raisonnement scientifique intuitif et de bon sens qui vient d'être exposé.

En nous basant sur des chiffres officiels obtenus sur le bassin emblématique de la Loire, vous trouverez les preuves formelles de ce modèle comportemental dans un dossier adressé au CGEDD en janvier 2021. Le Conseil appartient au Ministère de l'Écologie et a pour mission de délivrer l'agrément des SDAGEs. Ce dossier est consultable en pièce jointe. Vous trouverez également une mise à jour de l'évolution des flux migratoires au 31 décembre 2023. Pour résumer, en 17 ans, la qualité écologique de l'eau n'a pas évolué d'un iota et les flux migratoires, hormis celui de l'anguille, se sont effondrés. La LEMA, loi franco-française, fait donc fausse route, preuves à l'appui. La démolition des barrages ne sert à rien dans des cours d'eau chimiquement pollués. Ainsi dans le bassin de la Loire, les flux migratoires étaient beaucoup plus élevés en 2007 alors que les barrages et seuils transversaux étaient plus nombreux ! Comme tous les bassins appliquent la même loi, une généralisation des mêmes effets peut être appliquée. La citation d'Albert Einstein prend tout son sens pour l'ensemble des grands bassins du territoire national : « *C'est de la folie de penser qu'en faisant tout le temps la même chose, vous pouvez obtenir des résultats différents* ».

Dans cette fausse route empruntée par la LEMA, le coût colossal des travaux réalisés pour la redynamisation des cours d'eau, sans aucun effet sur les objectifs de la DCE, constitue une autre conséquence gravissime pour les finances publiques. Dans un rapport adressé à la Cour des comptes et co-écrit avec mon ami Jacques Romain, nous avons estimé que l'ensemble des travaux financés conjointement par les Agences de l'eau et les collectivités territoriales s'élevaient à 1 Md€/an. Le dossier est en cours d'investigation.

Outre sa fausse route, l'application de la LEMA est accusée de dogmatisme. Dans ce domaine également des preuves formelles doivent être apportées. Le dogmatisme conduit toujours aux mêmes dérives : mettre en doute les observations, les résultats et les hypothèses scientifiques qui en découlent puis s'enfoncer dans le déni de réalité pour ne pas porter préjudice à la thèse officielle établie. Comment ne pas voir de similitude avec l'application de la LEMA depuis 17 ans : on accuse les barrages d'être responsables de la dégradation de la qualité écologique de l'eau et de la biodiversité aquatique, puis on développe la thèse que de nombreuses causes (le fameux principe de pluri-factorialité) sont à l'origine du problème, puis on tient à l'écart certains résultats prouvant que les barrages ne sont pas la cause. Dans ce domaine également, les scientifiques doivent prendre leur part pour apporter des preuves formelles aux dérives et y mettre un terme.

Je viens donc de vous livrer mes analyses quant à l'évolution des résultats enregistrés sur les cours d'eau français. La LEMA fait fausse route mais son application idéologique perdure, faute de faire connaître les mauvais résultats obtenus et les milliards d'euros dépensés inutilement.

Je vous remercie pour la qualité de vos travaux en espérant qu'ils connaissent un retentissement et infléchissent la politique de l'eau vers plus d'efficacité. Je vous prie de recevoir, Messieurs..., mes salutations les plus cordialement scientifiques.

Jean-Pierre PESTIE

Jean-Pierre Pestie.

Professionnellement, j'ai fait douze ans de recherches dans le domaine des composants semiconducteurs. Puis j'ai pris la direction d'une division à Alcatel chargée du développement et de la fabrication de circuits intégrés et de composants optoélectroniques (lasers de transmission, lasers de pompage, photodétecteurs et amplificateurs optiques) destinés aux grandes artères terrestres et sous-marines de transmissions par fibre optique. Ayant été obligé à utiliser un gaz hyper toxique, j'ai été conduit à m'intéresser aux lois fondamentales qui régissent la toxicologie. Ma division a été filialisée en 1994 sous le nom d'Alcatel Optronics.

En 2001, étant venu résider en Touraine aux bords du Cher, j'ai découvert le patrimoine fluvial exceptionnel du Cher canalisé et j'ai été conduit à approfondir tous les usages de l'eau, la complexité extrême de la gestion de l'eau et de sa gouvernance. Il va sans dire que je n'ai pas, loin sans faut, les compétences que vous avez acquises pour les différents domaines de l'eau dans lesquels vous exercez. Mais dans la complexité du sujet, je pense avoir acquis une connaissance suffisante permettant d'analyser les résultats obtenus et de définir un plan d'actions prioritaires et cohérentes pour atteindre les objectifs de la DCE.

De 2012 à 2018, j'ai été Président de l'Association pour la défense et le développement touristique de la Vallée du Cher. La plupart des lettres et dossiers adressés aux élus et aux ministères concernés (Ecologie, Agriculture et Santé) sont consultables sur le site : www.vallee-du-cher.fr.

J'ai écrit un livre publié en 2019 et intitulé : « Vision humaniste de la transition écologique » - Une nouvelle ère économique, sociale et culturelle- Editions du Panthéon. Deux chapitres sont consacrés aux problèmes de l'eau et de la gouvernance dans sa gestion.